

Département du Bas-Rhin
République Française
COMMUNE DE NORDHOUSE


**Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Membres absents : 3
Membres ayant donné
Délégation de pouvoir : 2
Date de la convocation : 19 juin 2024
Délibération n°2024044
1.1

Séance du 24/06/2024

**Sous la présidence de
Monsieur Jean-Marie ROHMER**

Mesdames et Messieurs :	Présent	En visio avec délégation en cas de pb technique	ABSENT EXCUSE		ABSENT NON-EXCUSE	
			a donné délégation	N'a pas donné délégation	a donné délégation	N'a pas donné délégation
Jean Marie ROHMER	X					
Jean-Luc WEBER	X					
Céline CONTAL	X					
Sébastien HARTMANN	X					
Isabelle COUSIN	X					
Patricia BRAUNSTEIN			X			
Didier FENDER	X					
Carole SCHECKLE	X					
Olivier MALBOZE	X					
Chantal MUTSCHLER	X					
Olivier LANAUD	X					
Florian HISS	X					
Aurélie SCHAAL	X					
Nicolas HERTRICH	X					
Meryl MERRAN		X				
Dominique SCHNEIDER	X					
Claudine HERRMANN						X
Sylvain WEIL	X					
Amandine MALLICK	X					

Secrétaire	
------------	---

Accusé de réception en préfecture
067-216703363-20240624-2024044-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Point n°2 de l'ordre du jour : Attribution des travaux de la cour de l'école

Compte tenu du montant estimé des travaux (inférieur à 100 000€) par le bureau d'étude BEREST désigné pour la réalisation du cahier des charges, une procédure adaptée sans publicités, ni mises en concurrence préalables a été réalisée.

Cinq entreprises ont été consultées : EUROVIA, PONTIGGIA, VOGELTP, EIFFAGE, COLAS.

PONTIGGIA et VOGELTP ont transmis une lettre d'excuse pour non remise d'une offre, du fait du planning trop contraint.

Les entreprises COLAS et EIFFAGE ont remis les pièces administratives justificatives demandées dans le règlement de la consultation. A contrario, dans son offre initiale EUROVIA ne répond pas aux prestations prévues - Pose de banquettes - et aux deux Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) demandées.

Les offres ont été analysées par le bureau d'étude BEREST sur la base des critères de jugement décrits dans l'avis de publication. Chaque critère a été pondéré de la façon suivante :

- Prix des prestations (40 %)
- Délai (10%)
- Valeur technique de l'offre (50 %).

Mme Isabelle COUSIN, adjointe au maire, présente les offres des trois entreprises qui sont récapitulées ci-dessous :

ENTREPRISE	Prix des prestations (40%)		Valeur délai	Valeur technique	NOTE FINALE	Classement
	Montant HT	Note 1	Note 2	Note 3		
COLAS	121 308,21€	40,00	10,00	43,50	93,50	2 nd
EIFFAGE	122 231,86€	39,70	10,00	45,00	94,70	1 ^{er}
EUROVIA	129 737,00€	37,40	5,00	0,00	42,40	3 ^{ème}

Finalement en date du 24 juin, l'entreprise COLAS a informé la commune qu'elle ne pourrait pas intervenir durant la période demandée du fait d'un planning trop chargé.

Après analyse, l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 122 231,86€ HT ou 105 114,86€ HT hors PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles).

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de la Société EIFFAGE,
- autorise M. le Maire à signer l'offre de la société EIFFAGE pour un montant de 122 231,86 € HT et tous documents nécessaires.
- dit que les crédits sont prévus au budget.

Adopté à l'unanimité

NORDHOUSE, le 24/06/2024
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER

Délibération rendue exécutoire
en date du 24/06/2024
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER.

Accusé de réception en préfecture
067-216703363-20240624-2024044-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Département du Bas-Rhin

République Française

COMMUNE DE NORDHOUSE

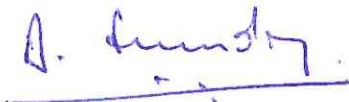
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24/06/2024

Sous la présidence de
Monsieur Jean-Marie ROHMER

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Membres absents : 3
Membres ayant donné
Délégation de pouvoir : 2
Date de la convocation : 19 juin 2024
Délibération n°2024045
3.1

Mesdames et Messieurs :	Présent	En visio avec délégation en cas de pb technique	ABSENT EXCUSE		ABSENT NON-EXCUSE	
			a donné délégation	N'a pas donné délégation	a donné délégation	N'a pas donné délégation
Jean Marie ROHMER	X					
Jean-Luc WEBER	X					
Céline CONTAL	X					
Sébastien HARTMANN	X					
Isabelle COUSIN	X					
Patricia BRAUNSTEIN			X			
Didier FENDER	X					
Carole SCHECKLE	X					
Olivier MALBOZE	X					
Chantal MUTSCHLER	X					
Olivier LANAUD	X					
Florian HISS	X					
Aurélie SCHAAL	X					
Nicolas HERTRICH	X					
Meryl MERRAN		X				
Dominique SCHNEIDER	X					
Claudine HERRMANN						X
Sylvain WEIL	X					
Amandine MALLICK	X					

Secrétaire 

Point n°3 à l'ordre du jour : Lotissement les Pruniers - Acquisition de parcelles

Le maire rappelle que la commune a signé un protocole d'accord en date du 6 janvier 2021 avec la société Foncière Hugues Aurèle pour acter la réalisation d'un lotissement au lieu-dit PFLAUMGARTEN en deux opérations d'aménagement :

- la tranche 1 par la Société Foncière Hugues Aurèle,
- la tranche 2A et 2 B par la Commune.

Par la signature de ce protocole la Commune a accepté d'acquérir auprès de la Société Foncière Hugues Aurèle au prix de 6900 € l'are net vendeur les parcelles initialement cadastrées :

- Pour la tranche n°2A : Section 3 N°, 445,447,448,449,450,443 et 446 d'une surface totale de 7361m²,
- Pour la tranche n°2B : Section 3 N°427 d'une surface de 344m².

Depuis ces parcelles ont fait l'objet d'un procès-verbal d'arpentage N° 977B établi par le cabinet Rémi OSTERMANN, géomètre expert à RIEDISHEIM et certifié par le Service du Cadastre de MOLSHEIM en date du 10 mars 2023 et il en résulte que les parcelles à acquérir aujourd'hui sont cadastrées :

- Section 03 N°921/424 d'une surface de 7336m²
- Section 03 N° 982/427 d'une surface de 345m².

Le maire rappelle également que pour l'acquisition de ces parcelles, l'avis du Domaine était requis. Ce dernier a été rendu en date du 19 avril 2024, confirmant la possibilité à la commune d'acquérir les parcelles concernées sans justification particulière jusqu'à 623 700€ HT, soit dans la tranche de prix prévue dans le protocole d'accord signé avec la société FHA.

VU le protocole d'accord signé en date du 6 janvier 2021 avec la Société Foncière Hugues Aurèle,

VU l'avenant au protocole d'accord du 6 janvier 2021 signé en date du 22 juillet 2022,

VU le procès-verbal d'arpentage N°977 B établi par le cabinet Rémi Ostermann géomètre à Riedisheim et certifié par le service du cadastre à Molsheim le 10/03/2023,

VU l'avis du Domaine du 19 avril 2024.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de la Société Foncière Hugues Aurèle les parcelles cadastrées Section 03 N°921/424 d'une surface de 7336m² N° 982/427 d'une surface de 345m² moyennant le prix de 529 989 € TTC ,
- d'autoriser le maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition et notamment de constituer toute servitude au profit des parcelles acquises,
- de régler les frais notariés,
- dit que les crédits sont prévus au budget annexe du Lotissement les Pruniers,
- que la présente décision est exécutoire.

NORDHOUSE, le 24/06/2024

**Le Maire,
Jean-Marie ROHMER.**

**Délibération rendue exécutoire
en date du 24/06/2024**

**Le Maire,
Jean-Marie ROHMER.**

Accusé de réception en préfecture
067-216703363-20240624-2024045-A1
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Département du Bas-Rhin
République Française
COMMUNE DE NORDHOUSE

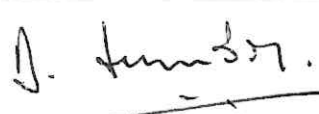
**Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 24/06/2024

**Sous la présidence de
Monsieur Jean-Marie ROHMER**

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
Membres absents :	3
Membres ayant donné	
Délégation de pouvoir :	2
Date de la convocation :	19 juin 2024
Délibération n°2024046	
7.10	

Mesdames et Messieurs :	Présent	En visio avec délégation en cas de pb technique	ABSENT EXCUSE		ABSENT NON-EXCUSE	
			a donné délégation	N'a pas donné délégation	a donné délégation	N'a pas donné délégation
Jean Marie ROHMER	X					
Jean-Luc WEBER	X					
Céline CONTAL	X					
Sébastien HARTMANN	X					
Isabelle COUSIN	X					
Patricia BRAUNSTEIN			X			
Didier FENDER	X					
Carole SCHECKLE	X					
Olivier MALBOZE	X					
Chantal MUTSCHLER	X					
Olivier LANAUD	X					
Florian HISS	X					
Aurélie SCHAAL	X					
Nicolas HERTRICH	X					
Meryl MERRAN		X				
Dominique SCHNEIDER	X					
Claudine HERRMANN						X
Sylvain WEIL	X					
Amandine MALLICK	X					

Secrétaire	
------------	---

Accusé de réception en préfecture 067-216703363-20240624-2024046-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024
--

Point n°4 de l'ordre du jour : Annulation du loyer de la maison forestière du mois d'avril 2024

L'adjoint au maire, Sébastien HARTMANN explique que les locataires M. Laurent WOHLGEMUTH et Mme Evelyne STRAUB ont réalisé des travaux de rafraîchissement dans la maison au 159 rue de l'école dont ils étaient locataires depuis le 15 juillet 2022, à savoir :

- la peinture des plafonds et des murs,
- le changement du sol de la cuisine,
- le remplacement du vitrage d'une fenêtre de la cuisine,
- le remplacement de serrures.

Ils ont quitté le logement le 30 avril 2024. En contrepartie de ces travaux, il est proposé l'annulation du dernier loyer, à savoir celui du mois d'avril 2024 d'un montant de 983,19€.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve la proposition et accepte l'annulation du loyer du mois d'avril 2024,
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.


NORDHOUSE, le 24/06/2024
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER.


Délibération rendue exécutoire
en date du 24/06/2024
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER.

Département du Bas-Rhin
République Française
COMMUNE DE NORDHOUSE

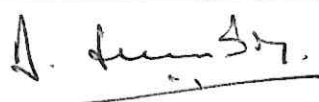
**Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
Membres absents :	3
Membres ayant donné	
Délégation de pouvoir :	2
Date de la convocation :	19 juin 2024
Délibération n°2024047	
1.1	

Séance du 24/06/2024

**Sous la présidence de
Monsieur Jean-Marie ROHMER**

Mesdames et Messieurs :	Présent	En visio avec délégation en cas de pb technique	ABSENT EXCUSE		ABSENT NON-EXCUSE	
			a donné délégation	N'a pas donné délégation	a donné délégation	N'a pas donné délégation
Jean Marie ROHMER	X					
Jean-Luc WEBER	X					
Céline CONTAL	X					
Sébastien HARTMANN	X					
Isabelle COUSIN	X					
Patricia BRAUNSTEIN			X			
Didier FENDER	X					
Carole SCHECKLE	X					
Olivier MALBOZE	X					
Chantal MUTSCHLER	X					
Olivier LANAUD	X					
Florian HISS	X					
Aurélie SCHAAL	X					
Nicolas HERTRICH	X					
Meryl MERRAN		X				
Dominique SCHNEIDER	X					
Claudine HERRMANN						X
Sylvain WEIL	X					
Amandine MALLICK	X					

Secrétaire	
------------	---

Point n°5 de l'ordre du jour : Remplacement de la toiture du cabinet médical

Jean-Luc WEBER, adjoint au maire, explique que la commission travaux a été informée lors de la réunion du 3 juin 2024 de l'état de la toiture du cabinet médical. En effet les fortes pluies récentes ont occasionné des dégâts et il a été urgent de pallier à la situation en engageant des travaux de couverture et de remplacement de la toiture.

Pour cela différentes entreprises ont été consultées et 4 offres ont été réceptionnées en mairie dont voici la synthèse :

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	OPTION CHEVRONS HT	DELAI D'INTERVENTION
SUHNER	27607,20	33129,00	7275,00	PAS PRECISE
ADAM TOITURES	19171,00	23005,00	1100,00	SEPTEMBRE
SCHOENENBERGER	21991,17	26389,00	1551,00	A PARTIR DE LA COMMANDE
ATILLA	19615,40	23538,00	750,00	A PARTIR DE LA COMMANDE

Après délibération, le conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise ATILLA, pour un montant de 19615,40€ HT,
- autorise le maire à signer le devis et tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité


NORDHOUSE, le 24/06/2024
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER.


Délibération rendue exécutoire
en date du 24/06/2024
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER.

Département du Bas-Rhin
République Française
COMMUNE DE NORDHOUSE

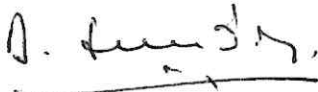
**Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 24/06/2024

**Sous la présidence de
Monsieur Jean-Marie ROHMER**

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
Membres absents :	3
Membres ayant donné	
Délégation de pouvoir :	2
Date de la convocation :	19 juin 2024
Délibération n°2024048	
1.1	

Mesdames et Messieurs :	Présent	En visio avec délégation en cas de pb technique	ABSENT EXCUSE		ABSENT NON-EXCUSE	
			a donné délégation	N'a pas donné délégation	a donné délégation	N'a pas donné délégation
Jean Marie ROHMER	X					
Jean-Luc WEBER	X					
Céline CONTAL	X					
Sébastien HARTMANN	X					
Isabelle COUSIN	X					
Patricia BRAUNSTEIN			X			
Didier FENDER	X					
Carole SCHECKLE	X					
Olivier MALBOZE	X					
Chantal MUTSCHLER	X					
Olivier LANAUD	X					
Florian HISS	X					
Aurélie SCHAAL	X					
Nicolas HERTRICH	X					
Meryl MERRAN		X				
Dominique SCHNEIDER	X					
Claudine HERRMANN						X
Sylvain WEIL	X					
Amandine MALLICK	X					

Secrétaire	
------------	---

Point n°6 de l'ordre du jour : PROGRAMME FACE 2022 2^{ème} tranche : projet de renforcement, d'extension et d'enfouissement du réseau BT dans l'impasse de l'III, rue du château et rue du Fossé

Après avoir pris connaissance du dossier établi par les Usines Municipales d'Erstein (UME) relatif au projet de renforcement, d'extension et d'enfouissement du BT dans l'impasse de l'III, rue du château et rue du Fossé pour un montant estimatif de 117 400 € HT,

Vu la présentation de Jean-Luc WEBER, adjoint au maire,

Après examen du dossier et après délibération, le conseil municipal décide :

- de procéder à des travaux de renforcement, d'extension et d'enfouissement du réseau BT dans l'impasse de l'III, rue du château et rue du Fossé, comme stipulé dans le dossier des UME,
- de solliciter l'inscription de ce dossier dans le cadre du financement des travaux du F.A.C.E (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) sous-programmes « renforcement », « enfouissement » et « extension »,
- d'effectuer ces travaux dans le cadre du F.A.C.E pour un montant total estimé selon le devis précité de 117 400 € HT.
- d'acter que ce projet sera financé par la subvention du F.A.C.E., à hauteur de 80%, les 20% restants seront pris en charge par la commune,
- de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération aux Usines Municipales d'Erstein,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention dans le cadre du financement du programme par le F.A.C.E., l'acte d'engagement et les autres documents relatifs à la maîtrise d'œuvre UME,
- dit que les crédits sont prévus au budget.

Adopté à l'unanimité.

NORDHOUSE, le 24/06/2024

**Le Maire,
Jean-Marie ROHMER.**



**Délibération rendue exécutoire
en date du 24/06/2024
Le Maire,
Jean-Marie ROHMER.**

